



Aide sociale non demandée par le tuteur

Par **jayrome**, le **25/03/2019** à **14:25**

Bonjour,

je sollicite vos conseils pour un cas particulier.

Ma mère, retraitée, malvoyante, est invalide à + de 80% depuis plus de 10ans. Elle est sous tutelle, gérée par un organisme. Elle vit en EHPAD depuis presque 1 an, mais son budget est défitaire de 800€ mensuels.

J'ai demandé à de multiples reprises à l'association qui gère la tuelle d'effectuer une demande d'aide sociale. Mais cela n'a toujours pas été fait, on me rétorque que tant que ma mère a de l'épargne, ce n'est pas nécessaire. Elle ne possède aucun bien.

Mes frères et moi souhaitons imposer cette demande d'aide sociale, car nous avons de jeunes enfants, et un crédit immobilier. Impossible pour nous de payer la maison de retraite. Comment, et à qui écrire pour qu'enfin cette aide soit demandée?

Cordialement

Par **youris**, le **25/03/2019** à **14:56**

bonjour,

vous pouvez saisir le juge des tutelles.

salutations

Par **jayrome**, le **25/03/2019** à **15:05**

Merci de votre réponse, je vais saisir le juge des tutelles.

Est-il important que je saisisse aussi la direction de l'association qui gère la tutelle, sachant que je n'ai eu au téléphone que la personne en charge de ma mère?

Par **youris**, le **25/03/2019** à **17:52**

vous pouvez effectivement demander à rencontrer le directeur de l'association ou à minima le prévenir de votre intention de saisir le juge des tutelles.